Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Juin 1891 No. 34.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE
SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

CE QUE JE VEUX

Ce que je veux, sur le côteau,
C'est, lorsque Mai vient nous sourire,
Une cabane qui se mire
Dans le miroir clair d'un ruisseau ;

C'est un nid perdu sous les branches,
Où ne conduise aucun chemin,
Un nid qui n'ait d'autre voisin
Que le nid des colombes blanches.

Ce que je veux à l'horizon,
C'est au pied d'une roche grise
Un bouquet de pins dont la brise
Le soir apporte la chanson ;

C'est une suite de vallées,
Où les rivières dans leurs jeux,
Errent d'un pas capricieux
Blanches sous les vertes feuillées ;

Où les vieux oliviers songeurs
Courbent leurs têtes grisonnantes,
Où les vignes, folles amantes,
Grimpent gaiement sur les hauteurs.

Ce que je veux pour mon royaume,
C'est à ma porte un frais sentier,
Berceau formé d'un églantier
Et long comme trois brins de chaume

Un tapis de mousse odorant,
Semé de thym et de lavande,
Seigneurie à peine aussi grande
Que le jardinet d'un enfant,

Ce que je veux dans ma retraite,
Créant un peuple à mon désert,
C'est voir, sous le feuillage vert,
Flotter mes rêves de poëte.

Mais, avant tout, ce que je veux,
Sans quoi j'abdique et me retire,
Ce que je veux dans mon empire,
C'est une reine aux blonds cheveux ;

Reine d'amour à la voix douce,
Au front pensif, aux yeux noyés,
Et dont les mignons petits pieds
Ne fanent pas mes brins de mousse.

ZOLA.

LE BONHEUR

NOUVELLE

C'était l'heure du thé, avant l'entrée des lampes. La ville dominait la mer. Le soleil disparu avait laissé le ciel tout rose de son passage frotté de poudre d'or ; et la Méditerranée, sans une ride, sans un frisson, lisse, luisante encore sous le jour mourant, semblait une plaque de métal poli et demesurée. Au loin, sur la droite, les montagnes dentelées dessinaient leur profil noir sur la pourpe pâlie du couchant.

On parlait de l'amour, l'on discutait ce vieux sujet, on redisait des choses qu'on avait dites déjà bien souvent.

La mélancolie douce du crépuscule alentissait les paroles ; faisait flotter un attendrissement dans les âmes, et ce mot : "Amour," qui revenait sans cesse, tantôt prononcé par une voix de femme, au timbre léger, paraissait emplir le petit salon, y voltiger comme un oiseau, y planer comme un esprit.

Peut-on aimer plusieurs années de suite ?

—Oui, prétendaient les uns.

—Non, affirmaient les autres.

On distinguait les cas ; on établissait des démarcations, on citait des exemples, et tous, hommes et femmes, pleins de souvenirs surgissants et troublants, qu'ils ne pouvaient citer et qui leur montaient aux lèvres, semblaient émus, parlaient de cette chose banale et souveraine, l'accord tendre et mystérieux de deux êtres, avec une émotion profonde et un intérêt évident.

Mais tout à coup, quelqu'un, ayant les yeux fixés au loin, s'écria :

—Oh ! voyez-vous là-bas, qu'est-ce que c'est ?

Sur la mer, au fond de l'horizon, surgissait une masse grise, énorme et confuse.

Les femmes s'étaient levées et regardaient sans comprendre cette chose surprenante qu'elles n'avaient jamais vue.

Quelqu'un dit :

—C'est la Corse !... On l'aperçoit ainsi deux ou trois fois par an dans certaines conditions d'atmosphère exceptionnelles, quand l'air d'une limpidité parfaite ne la cache plus par ces brumes de vapeur qui voilent toujours les lointains.

On distinguait vaguement les crêtes ; on crut reconnaître la neige des sommets. Et tout le monde restait surpris, troublé, presque effrayé par cette brusque apparition d'un monde, par ce fantôme sorti de la mort. Peut-être eurent-ils de ces visions étranges, ceux qui partirent, comme Colomb, à travers les océans inexplorés.

Alors, un vieux monsieur qui n'avait pas encore parlé, dit :

—Tenez, j'ai connu dans cette île qui se dresse devant nous comme pour répondre elle-même à ce que nous disions et me rappeler un souvenir, j'ai connu un exemple admirable d'un amour invraisemblablement heureux. Le voici : Je fis, il y a cinq ans, un voyage en Corse. Cette île sauvage est plus inconnue et plus loin de nous que l'Amérique, bien qu'on la voie de France, comme aujourd'hui.

Figurez-vous un monde encore en chaos, une tempête de montagnes que séparent des ravins étroits où roulent des torrents ; pas une plaine, mais d'immenses vagues de granit et de géantes ondulations de terre couvertes de hautes forêts de châtaigners et de pins. C'est un sol vierge, inculte, désert, bien que parfois on aperçoive un village, pareil à un tas de rochers au sommet d'un mont. La Corse sauvage est restée telle qu'en ses premiers jours. L'être y vit dans sa maison grossière, indifférent à tout ce qui ne touche point son existence même ou ses querelles de famille. Et il est resté, avec les défauts et les qualités de races incultes, rude, violent, sanguinaire avec insouciance, mais aussi hospitalier, généreux, dévoué, naïf, ouvrant sa porte au passant et donnant son amitié fidèle pour la moindre marque de sympathie.

Donc, depuis un mois, j'errais à travers cette île magnifique, avec la sensation que j'étais au bout du monde. Point d'auberges, point de cabarets, point de routes. On gagne par des sentiers à mulets ces hameaux accrochés au flanc des montagnes, qui dominent des abîmes tortueux d'où l'on entend monter, le soir, le bruit continue, la voix sourde et profonde du torrent. On frappe aux portes des maisons. On demande un abri pour la nuit et de quoi vivre pour le lendemain. Et l'on s'asseoit à l'humble table, et l'on dort sous l'humble toit, et l'on serre au matin la main tendue de l'hôte qui vous a conduit jusqu'aux limites du village.

Or, un soir, après dix heures de marche, j'atteignis une petite demeure toute seule au fond d'un étroit vallon qui allait se jeter à la mer une lieue plus loin. Les deux pentes rapides de la montagne, couvertes de maquis, de rocs éboulés et de grands arbres enfermaient comme deux sombres murailles ce ravin lamentablement triste. Autour de la chaumière, quelques vignes, un petit jardin, et plus loin, quelques grands châtaigniers, de quoi vivre enfin, une fortune pour ce pays pauvre.

La femme qui me reçut était vieille, sévère et propre. L'homme, assis sur une chaise de paille, se leva pour me saluer, puis se rassit sans dire un mot. Sa compagne me dit :

—Excusez-le, il est sourd maintenant ; il a 82 ans.

Son accent me frappa, et je lui demandai :

—Vous n'êtes pas de Corse ?

Elle répondit : Non, nous sommes des continentaux ; mais voilà 50 ans que nous habitons ici.

Une sensation d'angoisse et de peur me saisit à la pensée de ces cinquante années écoulées dans ce trou sombre, si loin des villes où vivent les hommes. Un vieux berger rentra, et l'on se mit à manger le seul plat du dîner, une soupe épaisse où avaient cuit encore ensemble des pommes de terre, du lard et des choux.

Lorsque le court repas fini, j'allai m'asseoir devant la porte, le cœur serré par la mélancolie du morne paysage, éteint par cette détresse qui prend parfois les voyageurs en certains soirs tristes, en certains lieux désolés. Il semble que tout soit près de finir, l'existence et l'univers. On perçoit brusquement l'affreuse misère de la vie, l'isolement de tous, le néant de tout, et la noire solitude du cœur qui se berce et se trompe lui-même par des rêves jusqu'à la mort.

La vieille femme me rejoignit, et, torturée par cette curiosité qui vit toujours au fond des âmes les plus résignées !

—Alors, vous venez de France, dit-elle.

—Oui, je voyage pour mon plaisir.

—Vous êtes de Paris, peut-être ?

—Non, je suis de Nancy.

Il me sembla qu'une émotion extraordinaire l'agitait. Comment ai-je vu ou plutôt senti cela, je n'en sais rien. Elle répétait d'une voix lente :

—Vous êtes de Nancy ?

L'homme parut dans la porte, impassible comme sont les sourds.

Elle reprit : ça ne fait rien, il n'entend pas. Puis, au bout de quelques secondes, elle reprit :

—Alors, vous connaissez du monde à Nancy ?

—Mais, oui, presque tout le monde.

—La famille de Ste-Allaize ?

—Oui, très bien ; c'étaient des amis de mon père.

— Comment vous appelez-vous ?

Je dis mon nom ; elle me regarda fixement, puis prononça, de cette voix basse qu'éveillent les souvenirs :

—Oui, je me rappelle bien. Et les Brisemare, qu'est-ce qu'ils sont devenus ?

—Tous sont morts.

—Ah !... et les Sirmont, vous les connaissez ?

—Oui, le dernier est général.

Alors, elle dit, frémissante d'émotion, d'angoisse, de je ne sais quel sentiment confus, puissant et sacré, de je ne sais quel besoin d'avouer, de tout dire, de parler de ces choses qu'elle avait tenues jusque-là enfermées au fond du cœur, et de ces gens dont le nom bouleversait son âme :

— Oui, Henri de Sirmont. Je le sais bien. C'est mon frère !

Et je me levai les yeux vers elle, effaré de surprise. Tout d'un coup, le souvenir me survint. Cela avait fait jadis un gros scandale dans la noble Lorraine. Une jeune fille, belle et riche, Suzanne de Sirmont, avait été enlevée par un sous-officier de hussards du régiment que commandait son père. C'était un beau garçon, fils de paysans mais portant bien le dolman bleu. Elle l'avait vu, remarqué, aimé en regardant défiler les escadrons, sans doute. Mais comment lui avait-elle parlé ? comment avaient-ils pu se voir, s'entendre, comment avait-elle osé lui faire comprendre qu'elle l'aimait ? Cela, on ne le sut jamais. On n'avait rien deviné, rien pressenti.

Un soir, comme le soldat venait de finir son temps, il disparut avec elle. On les chercha, on ne les trouva pas. On n'en eut jamais de nouvelles et on la considéra comme morte... Et je la trouvais ainsi dans son sinistre vallon !

Alors, je repris, à mon tour :

—Oui, je me rappelle bien... Vous êtes mademoiselle Suzanne.

Elle fit "oui" de la tête. Des larmes tombaient de ses yeux. Alors, me montrant d'un regard le vieillard immobile sur le seuil de sa masure, elle me dit :

—C'est lui !

Et je compris qu'elle l'aimait toujours, qu'elle le voyait encore avec ses yeux séduits... Je demandai :

—Avez-vous été heureuse, au moins !

Elle répondit, avec une voix qui venait du cœur :

—Oh ! oui très heureuse ! Il m'a rendue très heureuse. Je n'ai rien regretté !

Je la contemplais, triste, surpris, émerveillé par la puissauce de l'amour ! Cette fille riche avait suivi cet homme, ce paysan. Elle était devenue elle-même une paysanne. Elle s'était faite à sa vie sans charmes, sans luxe, sans délicatesse d'aucune sorte, elle s'était pliée à ses habitudes simples. Et elle l'aimait encore. Elle était devenue une femme de la campagne, en bonnet, en jupe de toile. Elle mangeait dans un plat de terre, sur une table de bois, assise sur une chaise de paille, une bouillie de choux et de pommes de terre au lard. Elle couchait sur une paillasse à son côté.

Et elle n'avait jamais pensé à rien... qu'à lui ! Elle n'avait regretté ni les parures, ni les étoffes, ni les élégances, ni la mollesse des sièges, ni la tiédeur parfumée des chambres enveloppées de tentures, ni la douceur des duvets où plongent les corps pour le repos. Elle n'avait jamais eu besoin que de lui ; pourvu qu'il fût là elle ne désirait rien. Elle avait abandonné la vie, toute jeune, et le monde, et ceux qui l'avaient élevée, aimée. Elle était venue, seule avec lui, en ce sauvage ravin. Et il avait été tout pour elle, tout ce qu'on rêve, tout ce qu'on désire, tout ce qu'on attend sans cesse, tout ce qu'on espère sans fin. Il avait empli de bonheur son existence d'un bout à l'autre.

Et toute la nuit, en écoutant le souffle du vieux soldat étendu sur son grabat, à côté de celle qui l'avait suivi si loin, je pensais à cette étrange et simple aventure, à ce bonheur si complet, fait de si peu.

Et je partis au soleil levant, après avoir serré la main des deux vieux époux."

Le conteur se tut, et alors une femme dit :

C'est égal ! elle avait un idéal trop facile, des besoins trop primitifs. Ce ne pouvait être qu'une simple !

Un autre prononça d'une voix lente :

—Qu'importe ! elle fut heureuse !...

Et là-bas, au fond de l'horizon, la Corse s'enfonçait dans la nuit rentrait lentement dans la mer, effaçait sa grande ombre apparue comme pour raconter elle-même l'histoire des deux humbles amants qu'abritait son rivage.

GUY DE MAUPASSANT.

Le Manitoba.

Mercredi, 3 Juin 1891.

SIR JOHN MACDONALD

Sa fin approche.

Depuis l'ouverture de la session, il était devenu évident que la santé du Premier Ministre déclinait rapidement. Les dernières élections ont exigé trop d'énergie et de travail de la part de cet homme de 76 ans. Malgré sa faiblesse il a persisté à suivre son département jusqu'à vendredi dernier et ce n'est que dans la soirée de ce jour-là qu'il a été terrassé par la maladie.

La séance de vendredi soir à la chambre des communes restera tristement mémorable. Jamais le Parlement Canadien ne s'est ajourné dans des circonstances aussi pénibles.

Sur une motion de s'occuper des subsides, M. Laurier présente un amendement censurant la conduite de Sir Charles Tupper. Après que le chef de l'opposition eût développé son amendement, Sir John Thompson répondit. Puis Sir Richard Cartwright le suivit, auquel succéda M. Mackintosh. Le député d'Ottawa parlait encore quand un papier fut remis à Sir Hector Langevin; aussitôt que M Mackintosh eût fini de parler, Sir Hector Langevin se leva et parla à peu près en ces termes:

M. l'Orateur, depuis quelques jours, nous savions que le Premier Ministre était malade. J'ai le douloureux devoir d'annoncer à la Chambre que les nouvelles de Earnscliffe, que je reçois à l'instant, m'annonce que le Premier Ministre a eu une rechute et que son état est très alarmant. Nous avons les rapports des médecins qui sont au chevet du très-honorable Sir John; d'après eux, il ne reste plus au moribond que quelques heures à vivre. Dans de pareilles circonstances, je présente la motion, secondée par M. Laurier, que le débat soit ajourné.

En secondant la motion, l'hon. M. Laurier dit: Dans des circonstances aussi tristes, c'est un bien pénible devoir qui m'incombe de seconder la motion de l'honorable monsieur. Sans aucun doute, le pays va être très surpris en apprenant ces décourageantes nouvelles, et je suis convaincu qu'il est impossible de continuer pour le moment les débats.

La motion est adoptée et la chambre s'ajourne.

Dans la lettre adressée à Sir Hector, le docteur dit que Sir John était frappé d'une hémorrhagie de cerveau. La maladie est mortelle.

Ainsi, depuis le 29 au soir, l'énergique vieillard lutte contre la mort; il n'y a pourtant plus d'espoir, les dépêches de ce matin nous disent que ce n'est plus qu'une question d'heures. Ce que l'avenir réserve au parti qu'il a si souvent conduit à la victoire, il serait difficile de le dire, mais nous est avis qu'il en dépendra beaucoup du choix de son successeur. Qui sera-t-il? l'opinion publique en désigne plusieurs, et nous sommes trop loin du théâtre où se joue le triste drame pour risquer une opinion.

Ce ne sera pas sans intérêt qu'on lira les écrits qu'inspire à certains confrères la situation actuelle. Nous en citons quelques-uns:

La *Patrie*:

"La nature lui avait prodigué les dons de l'esprit et du cœur; nul plus que lui ne sut attirer les hommes à lui; nul ne sut jamais mieux conserver les amitiés politiques qu'il s'était acquises; nul non plus ne fut plus fidèle à ses anciens attachements. Sa politique fut désastreuse sans doute; mais à son point de vue, c'était la meilleure qu'il pût choisir pour le bonheur de ses compatriotes et, étant donnée cette conviction sincère, qui, plus que Sir John, a travaillé au bien de la chose publique? On peut dire de lui que le seul jour de repos qu'il se soit donné a été le dernier de sa vie.—Ce jour-là seulement, son médecin a été obéi quand il a dit de lui: *requiescat in pace*."

Le *Herald*:

"L'homme d'Etat dont l'histoire depuis un demi-siècle est l'histoire nationale, politique et sociale du Canada, tremble en ce moment aux portes de l'éternité. Quelles que soient nos divergences politiques, personne ne niera que Sir John A. Macdonald a travaillé de tout cœur et avec le plus noble patriotisme pour le Canada. Il serait peut-être exagéré de le désigner: le Père de la Patrie; mais on peut dire que parmi les pères de la patrie, il occupe le premier rang. Quel que soit son passé politique, on peut dire en toute vérité, qu'il n'est pas un homme au Canada qui ait voué au service de sa patrie plus de son cœur, de son temps, de son intelligence et de ses talents que Sir John A. Macdonald, le moribond d'Earnscliffe."

Le Canadien, journal de M. Tarte, député de Montmorency:

"Sa carrière est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler toutes les phases. Il aura été avec Sir Georges Cartier la figure la plus considérable de notre époque politique.

Il a eu comme tous les mortels, ses erreurs, ses fautes, mais il ne faut pas un instant nier qu'il a été un grand homme.

Notre pays est l'un des plus difficiles à gouverner qu'il y ait sous le soleil, à cause des races diverses qui l'habitent et des éléments hétérogènes qui le composent. A force de souplesse et d'énergie en même temps, Sir John a pu tenir en un tout ces groupes sans unité et sans cohésion nationale.

Depuis la mort de Sir George Cartier, il n'a pas eu dans la province de Québec l'appui solide sur lequel il comptait naguère. Le résultat des élections dernières a été un grand désappointement pour lui et l'une des causes de la fatigue d'esprit qu'il était facile d'apercevoir.

Il est trop tôt pour désigner son successeur peut-être.

Mais je me tromperai fort si Sir John Thompson n'est par le chef du prochain gouvernement.

Je n'ai pas besoin de vous dire que la situation est entourée de difficultés.

La chambre offre à ce moment un aspect solennel et désolé. Les députés sont en groupes et expriment leurs sympathies pour le vieil athlète terrassé par la main du temps."

MGR TACHE ET LES IRLANDAIS

Le *Travailleur* revient sur les calomnies qu'un certain correspondant d'Ottawa du *Boston Pilot* a débitées contre Mgr Taché le faisant passer pour un ennemi juré des Irlandais.

Nous laissons la parole au confrère qui prouve que toutes les accusations portées l'ont été gratuitement, et qui publie la lettre suivante que lui adresse notre vénérable archevêque:

Saint-Boniface, Man., 21 mai 1891.

M. Emile H. Tardivel,
Rédacteur de *Le Travailleur*,
Worcester, Mass.

Mon Cher Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de ce que vous dites à mon sujet et du trouble que vous avez pris de réfuter les faussetés multipliées par le correspondant du *Pilot*. Pour ma part, je n'ai qu'un mot à dire: *Je suis Evêque Catholique et, comme tel, j'ignore les différences de races ou d'origines qui peuvent tourner au détriment des intérêts catholiques*, et toute assertion contraire à ces dispositions est une accusation aussi fausse que préjudiciable.

Je crois pouvoir ajouter que le *Pilot* apprendra par un Irlandais de Manitoba jusqu'à quel point ses assertions sont dénuées de fondement.

Avec mes meilleurs remerciements, agréez, M. le rédacteur, les vœux que je forme pour votre bonheur et prospérité.

† Alex., Arch. de Saint-Boniface.

Nous trouvons, en effet, continue le confrère, dans le *Pilot* de cette semaine (daté le 30 de mai) la réfutation que nous annonce ici Mgr Taché. Nous la reproduirons dans notre prochain numéro.

Voici en quels termes le *Pilot* accueille cette communication manitobaine:

Le *Pilot* publie aujourd'hui dans l'une de ses colonnes les plus en vue une réfutation par un Irlandais catholique bien connu de Manitoba, de l'accusation d'anti-hibernisme (*anti-Irishism*) lancée contre l'archevêque Taché dans notre correspondance canadienne du 15 mai. Nous regrettons d'apprendre que, dans sa discussion des questions de race, notre correspondant a fait de graves imputations contre l'archevêque. Le *Pilot* offre à Mgr Taché l'expression de son profond regret pour l'injustice qui lui a été faite par les insinuations de son correspondant.

Les commentaires sont inutiles.

LA LOI DES ECOLES

A la séance de la Cour Suprême, vendredi dernier, à 11 heures, M. S. H. Blake a pris la réplique et terminé son plaidoyer dans cette fameuse cause des écoles catholiques contre le gouvernement Greenway. Quel jugement nous aurons, nous ne saurions le dire, les savants juges ayant pris la cause en délibéré. Une chose que nous n'ignorons pas cependant, c'est que l'ex-procureur-général Martin, l'auteur de cette odieuse loi des écoles n'a pas eu cette fois sa manière arbitraire d'agir, bien qu'il ait fait ainsi que son conseil les plus grands efforts d'éloquence pour défendre ses iniques prétentions.

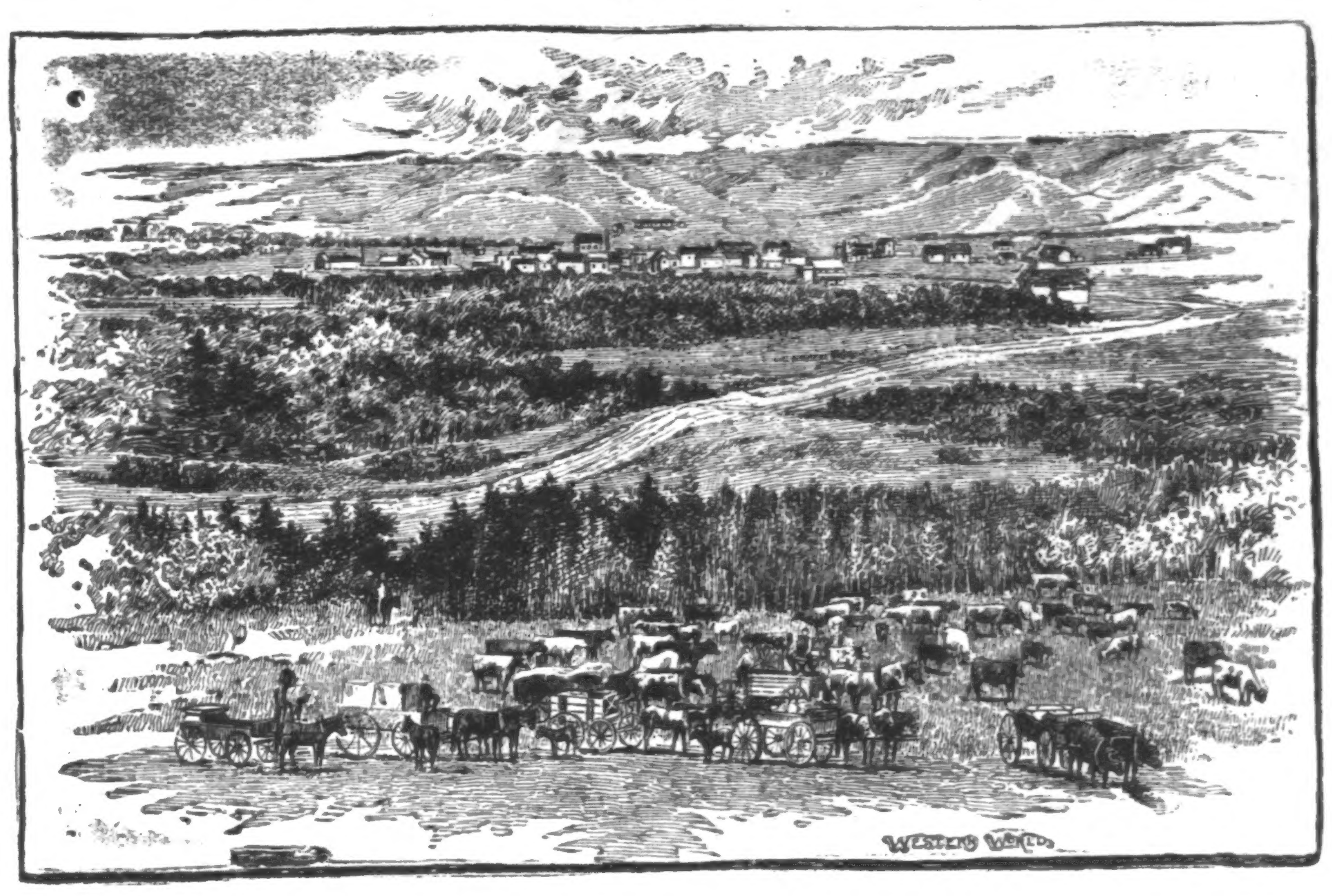
Parlant de cette même cause, voici ce qu'en dit le correspondant du *Courrier du Canada* à Ottawa:

"L'argumentation de M. Martin et son avocat n'a pas paru convaincre les juges. Au contraire, en plusieurs circonstances, les objections soulevées par les juges ont fait comprendre à M. Martin que sa cause était en péril. M. Martin venait de développer un point de sa loi avec beaucoup de force, lorsque le juge en chef lui dit: "ainsi par cette loi, vous confisquez la propriété des écoles catholiques." "Oui, a répondu M Martin, mais nous confisquons aussi la propriété des écoles protestantes." "Mauvais argument, a répliqué le juge; deux noirs n'ont jamais fait un blanc." Le juge Strong a aussi exprimé des sentiments analogues, et M. Martin admettait ensuite que sa cause était perdue. Mais, dit-il, ce n'est là qu'une phase de la question, car nous irons en appel devant le Conseil Privé.........

"Pendant les plaidoiries les avocats ont eu souvent à parler du jugement du juge Dubuc; dans chaque circonstance les juges de la Cour Suprême en ont approuvé les conclusions. Le fait est que ce jugement est un des mieux fait qui aient jamais été cités devant la Cour Suprême. Le juge Dubuc a embrassé la question avec une sûreté de coup d'œil qui lui fait honneur, et l'a traitée avec une grande science.........

"Si le jugement de la Cour Suprême est favorable aux écoles catholiques, le rôle de cotisation de la ville de Winnipeg sera par le fait annullé, car c'est la validité de ce rôle qui est attaquée dans la présente cause. Le plaignant M. Barrett dit que ce rôle ne vaut rien parce qu'il a été fait en vertu d'une loi qu'il prétend être inconstitutionnelle. Jusqu'à présent les catholiques de Winnipeg ont payé les taxes imposées en vertu de ce rôle, et l'ont fait sous protêt, et la ville sera obligée de leur rembourser l'argent qu'ils ont payé si M Barrett gagne. On voit dans quels embarras M. Martin place ses amis de Winnipeg."

Donc, ayons confiance et attendons avec patience le dénouement désiré.



Fort Qu'Appelle, Territoires du Nord-Ouest. Vue prise du Sud.—(Du *Western World*.)

UN NOUVEL EVEQUE

Le Rév. Père Pascal, O.M.I, autrefois missionnaire à Athabasca et que nous avons eu le plaisir d'entendre à Saint Boniface à l'époque de la mort de Mgr Faraud, a été choisi comme évêque titulaire *in partibus infidelium* et vicaire apostolique du vicariat de la Saskatchewan.

Le territoire qui forme ce nouveau vicariat a été détaché du diocèse de Saint-Albert. Il est borné au sud par la province de Manitoba et une partie d'Alberta; à l'ouest par le 109me degré de longitude à travers le district de la Saskatchewan et par le vicariat apostolique d'Athabasca-McKenzie; au nord par la mer glaciale; à l'est par la Baie d'Hudson et le fleuve Nelson et la rive occidentale du Lac Winnipeg jusqu'aux bornes de Manitoba.

L'époque du retour de Mgr Pascal n'est pas certaine, mais il est attendu dans le cours de juillet.

LA FETE NATIONALE

Notre association Saint-Jean-Baptiste a accepté l'invitation de l'association de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste qui chôme la fête nationale le 1er juillet cette année. Ce jour étant un jour de congé par toute la Puissance, nous ne doutons pas que nombre de nos compatriotes profiteront de l'occasion pour faire le voyage qui, pour être de courte durée, sera des plus agréables, nous en sommes certains. Notre société doit s'occuper des arrangements à faire avec les autorités du chemin de fer

La Saint-Jean-Baptiste, nous informe-t-on, sera fêtée ici le 24. Le programme n'est pas encore connu en entier, mais il le sera dans quelques jours.

SIR A. A. DORION

Sir A. A. Dorion, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine à Montréal, est mort dimanche matin. Pendant vingt ans le défunt Antoine Aimé Dorion a joué un des principaux rôles dans notre monde politique. Il était né en 1818 et en 1842 était admis au barreau où il est arrivé au 1er rang. Il devint aussi un des principaux libéraux de ce temps-là, mais n'entra dans la vie publique qu'en 1854 alors qu'il fut élu pour Montréal. De suite il devint chef du parti rouge et l'allié de George Brown. Avec ce dernier il forma l'administration libérale du mois d'août 1858 laquelle ne dura que deux jours. En 1861, il était défait à Montréal par Sir Geo. Cartier, chef du gouvernement d'alors. L'année suivante il représentait Hochelaga dans le cabinet libéral de John Sandfield Macdonald où il eut d'abord le portefeuille de secrétaire-provincial, puis celui de procureur-général.

Il fit partie du premier Parlement de la Puissance comme député d'Hochelaga et devint chef de l'opposition conjointement avec M. Mackenzie. En 1872, il fut élu pour Napierreville, division qu'il représenta jusqu'à ce qu'il se retirât de la vie publique. A la chute du gouvernement de Sir John, en novembre 1873, il devint ministre de la justice dans l'administration McKenzie. Il laissa son portefeuille pour devenir juge en chef en mai 1874. C'était un juge distingué et ses décisions étaient fort respectées. Parlant l'anglais aussi bien que le français, Sir A. A. Dorion était un orateur remarquable et un chef de parti formidable.

MICHAEL DAVITT

M. Michael Davitt, le grand patriote irlandais, est arrivé à Winnipeg en compagnie de sa femme et de ses enfants. Nombre de citoyens et plusieurs des membres du clergé allaient à la gare souhaiter la bienvenue aux distingués visiteurs. Nos compatriotes irlandais désiraient lui offrir un banquet, mais d'après l'avis de ses médecins, M. Davitt a été forcé de refuser. Cependant, il recevra à ses appartements du Clarendon tous ceux qui pourraient lui aller faire visite. M. Davitt se remettra en route pour l'ouest demain.

Hier après-midi, en compagnie du Rév. Père Fox et de MM. J. K. Barrett et J. J. Golden, M. Davitt faisait visite à Mgr Taché, au palais archiépiscopal.

Ce patriote a dépensé les plus belles années de sa vie pour la cause de l'Irlande et il a souffert pour elle plusieurs années de détention. Pour cause de santé il passera l'hiver à Oakland, en Californie.

AUX CULTIVATEURS DES DEPARTEMENTS DU NORD DE LA FRANCE

En vous quittant au mois dernier, beaucoup d'entre vous me demandèrent de leur donner des renseignements précis sur le Canada, ce pays si peu connu dans nos départements du Nord, auquel, un des premiers de la contrée, j'allais demander l'aisance que la culture ne peut plus nous donner dans notre chère France. Comme je vous l'ai promis, je vais vous parler sommairement de la province du Manitoba où je me suis fixé. Vous recevrez ensuite d'autres correspondances où je détaillerai chacun des points avantageux où la colonisation française se porte de préférence. C'est surtout dans la riche province du Manitoba qu'arrivent tous les jours en foule, de tous les points de l'Europe, ceux qui comprennent que cette contrée nous donne les avantages que nous pouvons désirer.

Son climat, d'une salubrité exceptionnelle, est très froid en hiver, mais l'air est si sec qu'on ne souffre nullement; un vieux Canadien me disait: c'est un froid agréable.

L'humidité est presqu'inconnue. Vers la fin de mars, la neige qui a couvert la terre une grande partie de l'hiver disparaît, c'est alors un printemps délicieux, rarement un nuage vient obscurcir les rayons du soleil, la terre s'échauffe et l'herbe croît avec une rapidité surprenante. Sauf certaines journées très chaudes souvent agrémentées par un faible vent frais, l'été ressemble beaucoup au nôtre.

Ce qui surprend surtout en arrivant, c'est la richesse du sol. Sur une glaise presqu'imperméable, s'est formée une couche épaisse de terre noire, sorte de terreau, provenant de la décomposition des herbes, des racines et cendres des forêts vierges qui couvraient cette vaste contrée. Cette terre, que vous jugez de suite bien supérieure à la nôtre, est d'une fertilité incomparable.

Partout où le bois n'est pas, un foin épais couvre le sol; la terre mise en culture avec facilité et semée rapidement se couvre en peu de temps de moissons abondantes; les jardins sont remplis de légumes qui font l'admiration des visiteurs.

On trouve partout le bois de chauffage et de construction, aussi la construction d'une maison est une petite dépense.

Il existe plusieurs lacs très poissonneux et de nombreux cours d'eau.

Le gibier abonde partout, ainsi que des animaux dont la fourrure est recherchée. Les animaux féroces n'existent pas ici. Les Sauvages que certains journaux vous donnaient comme terribles, sont peu nombreux et vivent paisiblement dans des endroits appelés; "Réserves." Soyez persuadés qu'il est moins dangereux de traverser leurs Réserves que certains quartiers de Paris ou même de province.

En Europe, en France, Chers Compatriotes, (et c'est pourquoi on émigre tant aujourd'hui) il vous faut un certain capital pour débuter, la terre, pour produire, ne demande plus seulement le fumier de la ferme, il faut y ajouter des engrais d'un prix élevé; les impôts vous écrasent; les fermages sont d'un prix trop grand; la terre demande beaucoup de travail, et ce travail trop d'instruments très coûteux; le cultivateur vend ses denrées bon marché, et tout ce qu'il peut acheter pour son entretien coûte beaucoup; le luxe, ce grand fléau qui s'est répandu jusque dans les campagnes, l'entraîne dans des dépenses qu'il ne peut supporter. Qui de vous pourra nier la vérité de ce triste tableau? Eh bien! au Canada, dans cette belle province de Manitoba, c'est bien différent.

Avec quelques centaines de francs et du courage, on peut débuter, la terre non-seulement ne demande pas tant de travail ni tant d'instruments, mais elle ne demande pas d'engrais. Les impôts vous écrasent, une pièce de cinq francs ne suffit pas toujours pour payer l'impôt d'un acre de terre, ici l'acre le plus imposé paie quinze centins.

Le fermage d'un acre de terre varie de dix à trente-cinq francs, et vous n'avez encore pour ce prix qu'une terre épuisée; ici pour cette somme, vous pouvez acquérir la terre et au-delà. Vous produisez la plus grande partie de ce qui est nécessaire à la nourriture; et ce luxe qui vous ruine est inconnu ici.

Alors, Français des départements du Nord, pourrez-vous, voyant les avantages qui vous sont offerts sur cette terre qui fut aussi la France, rester plus longtemps malheureux sur un sol qui demande tout et rend si peu?

Pourrez-vous entendre vos enfants demander la nourriture insuffisante que vous ne pouvez leur donner qu'avec peine, quand vous saurez qu'un pays nouveau leur offre l'abondance? Quand vous saurez qu'ils peuvent être propriétaires, que tout colon âgé de 18 ans peut venir choisir 64½ hectares de terre vierge, que le gouvernement lui accorde moyennant la somme de 50 francs, pourrez vous les laisser là-bas épuiser leurs jours pour un salaire ridicule?

Et comme le mal s'aggrave tous les jours, réfléchissez. Où trouverez-vous le pain pour vos vieux jours?

L

Winnipeg, 1er juin 1891.

Nouvelles Religieuses

La clôture du mois de Marie s'est faite à la cathédrale dimanche après-midi. S. G. Mgr l'archevêque présidait la cérémonie et a fait une allocution de circonstance en termes des plus heureux.

La grande procession de la Fête-Dieu n'a pas eu lieu dimanche à cause du mauvais temps. Comme toujours nos concitoyens qui demeurent sur les rues par où la procession devait passer avaient magnifiquement décoré les rues. Deux beaux arcs de triomphe avaient été élevés sur l'avenue Taché et sur la rue Dumoulin. Beaucoup avait été fait aussi pour les reposoirs chez MM. Kéroack et Lloyd.

Disons cependant que la contrariété qu'on a pu éprouver a été plus que compensée par l'abondante pluie qui est tombée. Les grains ont une belle apparence.

A une assemblée des fidèles de la paroisse de l'Immaculée Conception de Winnipeg, il a été décidé de commencer cet été la construction d'une nouvelle église.

Vingt-six évêques américains se sont prononcés en faveur du couronnement de Saint-Joseph comme patron des Etats-Unis. On espère que plusieurs autres signeront une pétition au Saint-Siège pour le couronnement solennel du saint.

S. E. le Cardinal Taschereau a fait, le 25 mai, les ordinations suivantes:

Prêtrise—Adjutor Faucher, Wilfrid Carrier, Joseph Philéas Turcotte, J. O. Ulric Brunet, J. D. Ludger Dumais, Arthur Adolphe Vincent, tous du diocèse de Québec.

Diacre—Pierre Auguste Marcoux, du diocèse de Québec.

Sous diaconat—Louis Henri Laurent Simard, du diocèse de Québec, Jean Patrice McGrath, du diocèse de Charlottetown Pierre Paul Dufour, du diocèse du Nouveau-Brunswick, Henri Edouard Lennon, du diocèse de Manchester, N. H., Ferdinand Ed Savage, du diocèse du Nouveau-Brunswick.

L'encyclique sur la question sociale est la plus longue qu'ait rédigée jusqu'à ce jour Léon XIII; elle comprend 57 pages in-quarto. La traduction française a été faite par le Saint-Père lui-même; il aurait dit à ce sujet: "Le style laissera peut-être à désirer, mais ma pensée sera bien rendue."

Nous n'avons pas encore de nouvelles de Mgr Grouard qui a dû apprendre son élection épiscopale au commencement de mars dernier.

Choses et Autres

Larocque, le meurtrier de Cumberland, doit monter sur l'échafaud demain matin.

La livraison de mai du *Glaneur* vient de paraître.

Voici le sommaire de ce numéro : Le printemps........ ...J. B. Caouette. A travers la création..Denis Ruthban. Essai de critique ....Victor. Tout passe. ....Marie-Louise Un peuple martyr......Thomas Côté. L'architecture... ..J. Alcide Chaussé. L'histoire du patriote..Raoul de Tilly. Invitation ....J. B. Chatrian.

A l'occasion de sa fête, cette année, la reine Victoria a conféré les honneurs suivants à des Canadiens : Robert Gillespie a été *siré*, et le lieutenant-général sir John Ross commandant de la milice regulière du Canada a été fait Grand Croix de l'Ordre du Bain.

L'hon. Joseph Tassé a repris la direction de *La Minerve*. Les fermiers de ce journal sont MM. Sénécal, Poirier & Cie.

Le gouvernement se propose d'élever et de dresser des rennes pour les sauvages de l'Alaska. La race de chiens dont on se servait depuis un temps immémorial pour voyager s'éteint rapidement.

MORT DE Mme VEUVE GOULET

Ce matin est décédée, à la résidence de son fils, M. Roger Goulet, Dame Josephte Severight, veuve de feu Alexis Goulet. La défunte était âgée de 85 ans et était malade depuis quelque temps déjà. Elle était la mère de MM. Maxime, Roger et Léonide Goulet, de Revérende Sœur Goulet, de Mesdames Myles McDermott et Elzear Lagimodière, ainsi que de feu Elzear Goulet, tué lors des troubles de 1870.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures, à la cathédrale. Priére à tous d'y assister.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille affligée.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la séance tenue le 1er juin 1891.

Présents : MM. les conseillers Lecomte, Despars, Deschambault, Verge, Bédard, Lauzon et Buron.

M. le conseiller Lecomte, pro-maire, au fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirme.

Sur demande de M. le conseiller Despars, le greffier donne lecture des lettres de MM. W. R. Allan, Ewart, Fisher & Wilson, et Archibald, Howell & Cumberland, concernant le règlement No. 95.

Après quelques remarques et explications par M. le conseiller Despars, M. le conseiller Buron dépose sur la table une requête signée par plusieurs électeurs résidents, priant le conseil de ne pas référer la décision de l'officier-rapporteur au sujet du règlement No. 95 à une cour de justice, et que si toutefois le conseil décidait dans l'affirmative, de leur donner le privilège d'opposer le dit règlement No. 95, soit en personne ou par l'entremise d'un procureur, et que des témoins soient entendus et que les documents référant au dit règlement soient produits en cour.

Après la lecture de cette requête, il est proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge,

Que, attendu qu'il y a des doutes sur la qualification de plusieurs voteurs inscrits sur la liste, telle que fournie par le secrétaire de la ville de Saint-Boniface, comme ayant le droit de voter sur le règlement No. 95, afin d'accorder un aide à la *Norwood Bridge Co'y* ; et attendu que la dite *Norwood Bridge Co'y* s'offre à payer les frais d'enquête devant un juge ayant pouvoir de s'enquérir des qualifications des voteurs inscrits sur telle liste,

Qu'il soit résolu que ce conseil est en faveur de référer au juge de la Cour du Comté de Selkirk la liste des voteurs d'après laquelle s'est donné le vote concernant le règlement No. 95, avec prière de s'enquérir des qualifications des voteurs et de faire rapport.

Après quelques remarques et explications données par M. le conseiller Despars à l'appui de sa motion, il est proposé en amendement par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que le conseil ne voit pas la nécessité de référer au juge de la Cour du Comté de Selkirk la liste des voteurs d'après laquelle s'est donné le vote sur le règlement No. 95,

Attendu qu'il est reconnu que les trois-cinquièmes des voteurs résidents n'ont pas voté en faveur du dit règlement No. 95 tel que requis par la clause 271 de l'acte des Institutions Municipales du Manitoba pour 1890.

Et l'amendement est mis aux voix. Votent pour :—MM. les conseillers Buron, Lauzon et Bédard.

Votent contre :—MM. les conseillers Despars, Deschambault et Verge.

Après quelques remarques référant aux différentes lettres des avocats Ewart, Fisher & Wilson, et Archibald, Howell & Cumberland, et aussi à la pétition ci-haut mentionnée, M. le conseiller Lecomte, pro-maire, au fauteuil, vote en faveur de l'amendement et l'amendement est declaré remporté.

La motion principale est perdue sur la même division.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—La sortie au Collège de Saint-Boniface aura lieu jeudi, le 18 juin courant.

—M. Roger Marion, M.P.P., est revenu d'un voyage d'une quinzaine de jours au Lac des Chênes.

—Les travaux du recensement pour les villes de Saint-Boniface et d'Emerson sont terminés et les cahiers vont être expédiés cette semaine à Ottawa.

—Demain soir, jeudi, aura lieu une assemblée générale de l'Association Saint-Jean Baptiste, à l'Hôtel de Ville. Tous sont invités à se trouver présents.

—Certains terrains situés dans la municipalité de Saint Laurent seront vendus pour arrérages de taxes le 22 juin courant au magasin de M. J. J. Golden, No. 543 rue Principale, Winnipeg.

—L'assemblée annuelle de la compagnie du chemin de fer *Manitoba & Sud-Est* a eu lieu hier, à Winnipeg. Les anciens officiers ont été réélus. Une autre assemblée sera tenue mardi prochain.

—Allons donc ! Pourquoi dépenser de l'argent inutilement quand vous achetez vos thés et cafes ; ne savez-vous pas que Anderson & Lemieux est la meilleure place de la ville, une visite vous convaincra de leurs bas prix.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

31 mai—La pluie abondante tombée durant la nuit dernière a empêché la procession du Très Saint-Sacrement depuis l'église jusqu'à la résidence de M. Auguste Harrison où un joli reposoir avait été préparé. Le chemin était bordé d'epinettes dont la verdure présentait un agréable coup d'œil.

—Les pluies abondantes tombées la semaine dernière ont fait un bien considérable aux champs qui commençaient à souffrir de la sécheresse. Tout fait actuellement présager une abondante moisson.

—La soirée musicale et dramatique donnée par les pensionnaires de notre couvent a été un succès. Le chant et les drames ont été bien rendus. Une assistance très considérable était présente à la première séance, et à la demande d'un grand nombre, il y a eu répétition dans la vaste salle du couvent où il nous a été donné de passer une soirée agréable et instructive.

—M. Eug. de Margerie se fait construire une jolie résidence.

—M. Lavach de Grovesnor, Etat de New-York, est en promenade chez son fils M. Alex. Lavach. de Sainte-Anne.

—Les Messieurs Blanchet, de Sainte-Anne, ont le plaisir de la visite de leur frere résidant à Omaha.

—Quelques citoyens de Sainte Anne qui étaient allés chercher fortune à la Colombie se proposent de revenir à Manitoba et ne plus le quitter, convaincus qu'il offre des avantages plus sérieux que tout autre pays.

—Notre conseil municipal fait ouvrir deux chemins ; l'un pour aller à Caledonia et l'autre à Clearsprings. Le pont qui doit relier les deux chemins se trouve près de la propriété de M Anaclet Girard.

—Le moulin de M. Gagnon doit commencer à scier mardi prochain.

Fort Alexandre,

25 mai—Je me rends à votre invitation, me demandant quelques notes sur Fort-Alexandre et la belle rivière Winnipeg, où se prend le meilleur poisson du Manitoba.

Je suis persuadé, M. le Directeur, que le Fort-Alexandre n'est pas assez connu Notre township se trouve à 7 ou 8 milles du lac Winnipeg. il a 24 lots de long sur un côté de la rivière et 28 sur l'autre côté ; il y en a 13 de pris il reste donc 39 beaux lots de rivière de 160 acres de belle et bonne terre très facile à faire, le bois étant en moyenne de 10 pouces de grosseur qu'on peut avoir pour la modique somme de dix piastres. Maintenant, vous jugerez de la qualité de la terre par les sortes de bois que nous avons et par la longueur : nous avons du tremble en quantité, de 8 pouces de diamètre et qui mesure 90 pieds de long ; nous avons aussi du bouleau, du frêne, du chêne, de l'épinette rouge et blanche et un peu de pin rouge appelé cyprès, bon pour faire du bardeau, et nous pouvons nous procurer du cèdre à 8 milles d'ici. Voici quelque chose qui va vous convaincre peut-être mieux que toute autre chose et que vous ne trouverez pas partout : un M. Chevrefils a semé du mil il y a quatre ans, et tous les ans il devient plus beau, tout comme dans la province de Québec. Si avec ceci, vous n'êtes pas convaincu de la qualité supérieure de notre sol, il faudra croire que vous êtes très difficile. Mais cela ne sera pas et j'espère que vous travaillerez pour nous envoyer autant de colons que possible, et vous pouvez les assurer qu'ils seront très bien reçus, à l'esturgeon, à l'orignal, etc., selon leur goût.

J. A.

NAISSANCES

BEAUBIEN—En cette ville, le 31 mai, Madame Joseph Beaubien, une fille.

RICHARD—A Winnipeg, le 30 mai, Madame Philéas Richard, une fille.

LESSARD—En cette ville, le 29 mai, Madame James Lessard, une fille.

BEAUPRÉ—En cette ville, le 29 mai, Madame Elzéar Beaupré, un garçon.

DECES

CARON—A Sainte-Anne, le 14 mai dernier, Dame Malvina Gosselin, épouse de M. Camille Caron, à l'âge de 19 ans.

AVIS.

Avis est par le présent donné que si d'ici à samedi prochain, le 7 juin courant, les animaux laissés libres et errant dans les rues de la ville, ne sont pas retenus par leurs propriétaires, je devrai les loger à l'enclos public pour y être réclamés moyennant l'amende et les frais, le tout conformément à un règlement de la ville.

JOS. GAGNIER,
Gardien d'enclos.

AVIS.

La taxe sur les chiens devra être payée d'ici au 10 courant au bureau du trésorier de la ville ou à moi, si non je devrai les loger à l'enclos public sujet à destruction après 48 heures.

JOS. GAGNIER,
Chef de police.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Provisions et luminaire pour la Police à Cheval," et adressées à l'Hon. Ministre des Chemins de fer et Canaux, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de vendredi le 19 juin 1891.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantitées approximatives requis, en s'adressant à aucuns des postes de la police à cheval dans le Nord Ouest, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'etre faite sur ces formules imprimées.

On ne s'engage d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* de la valeur totale des articles offerts, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N.-O.

Ottawa, 15 mai 1891.

PENITENCIER DE MANITOBA.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées à l'Inspecteur des Pénitenciers, Département de la Justice, Ottawa, et portant la souscription "Soumissions pour approvisionnement, Pénitencier de Manitoba," seront reçues jusqu'à lundi le 22ème jour de juin courant, à midi, des personnes qui désireront prendre un contrat pour fournir à l'institution, durant l'année fiscale de 1891-92, les articles compris dans le classement qui suit :

Classe 1. Marchandises Sèches ;
do 2. Epiceries ;
do 3. Bœuf, poids vif et mort ;
do 4. Mouton, mort ;
do 5. Lard, mess en barils ;
do 6. Lard, frais ;
do 7. Farines ;
do 8. Huile de Pétrole (canadienne) 70 barils, plus ou moins ;
Classe 9. Drogues et médecines ;
do 10. Ferronnerie ;
do 11. Cuir, etc ;
do 12. Bois de sciage ;
do 13. Charbon, dur et mou.

SPÉCIFICATIONS.

Les soumissions devront être pour au moins une des classes précédentes : plusieurs classes pourront cependant être comprises dans une soumission.

Des échantillons des articles des classes 1, 2, et 9 devront accompagner la soumission.

Dans la classe 3 l'on pourra exiger que le bœuf soit livré chaque matin.

Pour la classe huit il sera nécessaire de mentionner le degré d épreuve.

Les signatures d au moins deux personnes responsables consentant à se porter cautions dans le cas où la soumission serait acceptée devront y être apposées avant qu'elle soit soumise.

Toute soumission qui ne sera pas selon la formule prescrite sera mis de côté.

Toutes les informations concernant les détails relatifs aux approvisionnements susdits, ensemble avec des blancs de formules de soumissions et de copies des spécifications et conditions seront fournis sur demande au soussigné. Les blancs de spécifications devront être remplis en détail avec les extensions et les additions complètes. Tous les articles seront acceptés sujets à l'approbation du Préfet.

Un chèque fait payable à l'hon. Ministre de la Justice, égal à cinq pour cent du montant de la soumission, et marqué "Bon" par la banque qui devra le payer devra accompagner chaque soumission.

Tous les articles seront livrés au Pénitencier de Stony Mountain, sans charge aucune, soit pour fret et sans dépense incidente d'aucune nature.

Les barils et les caisses d'emballage, etc., ne seront pas chargés, et ils ne seront pas retournés.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

GEO. L. FOSTER,
Préfet.

Stony Mountain, 20 mai, 1891. 2i 27 5.

VENTE.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le département de l'Intérieur, jusqu'à mardi le 30 juin prochain pour l'achat du quart nord ouest de la Section 32, township 2, rang 22, à l'Ouest du 1er méridien principal, contenant environ 186 acres avec maison et autres améliorations.

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant et la balance en quatre paiements annuels et égaux, avec intérêt à six pour cent.

Un chèque accepté par une banque incorporée au montant du 1er paiements payable au Sous ministre de l'Intérieur devra accompagner la soumission.

Les soumissions par dépêche ne seront point considérées.

On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Par ordre,
JOHN R. HALL,
Secrétaire.

5i, 27, 5, 91.

AGRICULTURE

BONNE EAU AUX VACHES LAITIÈRES

Est-il important de procurer de la bonne eau aux vaches laitières? M. John Furguson, d'Ontario, une autorité en fait d'industrie laitière, dit ce qui suit à ce propos dans le *Farmer's Advocate* :

" Ne laissez boire à vos vaches que l'eau la plus pure et qu'elles puissent se désaltérer au moins deux fois par jour. Le lait d'une vache en bonne santé contient à peu près 87 pour cent d'eau : comme la vache laitière n'a pas de filtre pour clarifier la mauvaise eau qu'elle boit, il s'en suit que les impuretés contenues dans cette eau passent directement dans le lait. Ainsi donc, si une vache boit 100 lbs d'eau impure, on retrouvera dans son lait 87 pour cent des impuretés que l'eau contenait. Jugez par là de l'importance de procurer toujours à vos vaches l'eau que vous boiriez vous-mêmes."

Que dire maintenant des cultivateurs qui laissent leurs vaches boire l'eau croupissante du bourbier qui se trouve près de l'étable, ou bien qui les désaltèrent avec l'eau du puits près de la grange, dans lequel s'écroulent le jus de fumier et autres impuretés.

Il n'y a pas vraiment lieu de s'étonner qu'il se fasse si peu de bon beurre et qu'il s'en trouve tant de mauvais.

ECOLES D'INDUSTRIE LAITIÈRE

Voici ce que dit un correspondant du *Country Gentleman* à propos de l'importance des écoles d'industrie laitière ; ce correspondant est une haute autorité américaine en cette matière :

" C'est par la création d'écoles d'industrie laitière que l'on arrivera au succès dans cette branche si importante de l'agriculture. Le Danemark, par des écoles de ce genre et sa méthode de répandre partout parmi les cultivateurs de saines notions en tout ce qui concerne la fabrication du beurre et du fromage, est arrivé, en quelques années, au premier rang sur le marché européen pour la vente de ces produits agricoles ; en Amérique, le Canada est en voie, par ce même moyen, de se créer une semblable position."

En avant donc, nos écoles d'industrie laitière.

SOINS POUR JUMENTS POULINIÈRES.

Je prends du *London live stock journal* les lignes suivantes à propos du soin qu'il faut donner aux juments poulinières :

" Il vaut mieux faire travailler modérément tous les jours la jument poulinière que de la laisser inactive ; cependant, celui qui la mène doit prendre certaines précautions ; il doit éviter de lui faire transporter de lourds fardeaux, de la forcer à reculer une forte charge ou de lui faire descendre des côtes rapides avec une voiture pesamment chargée. Toutes les nuits, la jument poulinière doit coucher à l'écurie dans une stalle spacieuse où il doit y avoir une abondante litière.

On doit entretenir la jument poulinière en bon état de santé, éviter l'extrême embonpoint de même que l'extrême maigreur ; la première produit des maladies inflammatoires au temps où la jument met bas, et l'autre lui enlève les forces nécessaires à ce moment critique. On doit apporter un soin particulier dans la nourriture que l'on donne à la jument poulinière, cette nourriture doit être d'un caractère très nutritif, elle doit être donnée avec modération. De l'avoine, des pois moulus mélangés avec un peu de graine de lin et de son de blé ; une petite ration de carottes et de navets bouillis tient les intestins en bon état. La nourriture sèche et échauffante produit des enflures aux jambes. La nourriture donnée sous forme de "bouette" active la production du lait, plus cette nourriture est riche, plus ce dernier est riche. On doit attacher une grande importance à l'eau que l'on donne à la jument poulinière ; cette eau doit être toujours de première qualité, de même qu'on ne doit pas oublier le bloc de sel en pierre qui doit toujours être à la portée de la jument poulinière. Tous ces soins doivent redoubler à mesure que l'époque où la jument doit mettre bas approche, alors ce doit être une surveillance continuelle surtout durant la nuit.

SEL POUR LES VACHES

Extrait du *Farmer's Advocate* :

" Le cultivateur en général considère que donner du sel au bétail est une chose secondaire, cependant c'est d'une première nécessité pour la vache laitière. Cette dernière doit avoir du sel au moins tous les jours. Comment donner le sel aux vaches ? —La meilleure manière, c'est de se procurer du sel en pierre et de le placer dans un endroit convenable, à la portée du bétail qui pourra en prendre à son besoin.

Des expériences prouvent que les vaches laitières que l'on prive de sel pendant une semaine on devra perde 15 à 20 pour cent dans le rendement du lait. De plus le lait des vaches qui n'ont pas de sel sûrit beaucoup plus tôt que celui des vaches qui en ont à satiété.

POUR RIRE

A la cour d'assises :

—Messieurs, dit l'avocat, votre décision ne saurait être douteuse, lorsque vous aurez entendu le dernier témoin, le sieur Balandard, qui est un témoin oculaire.

Le témoin oculaire est introduit.

C'est un aveugle !

A un examen de jeunes filles :

Le professeur.—Citez-moi, mademoiselle, le nom d'une femme qui ait porté l'épée.

L'élève, sans hésiter.—Dame Oclès.

Un mendiant aborde un passant et lui récite la litanie habituelle :

—Pas mangé..., etc.

Le monsieur, apitoyé, lui adresse quelques paroles réconfortantes.

—Ah ! ben, grogne l'autre, furieux, si vous croyez que ça me remplit d'être plaint !

A l'enterrement d'un bohême. Un ami, voyant descendre dans la fosse la bière de bois blanc :

—Pauvre X..., dit-il, voilà la première fois qu'il est dans ses meubles !